



Déclaration impôts

Par emmanuel57

Bonjour,

ce n'est pas encore la saison des déclarations lol mais voilà,
ma fille travaille depuis le 1er juillet (elle était jusqu'alors étudiante)
Au printemps 2024, comment vais je remplir ma déclaration d impôts par rapport à elle ?
Est que je devrais la déclarer sur ma feuille en précisant qu elle était à ma charge jusqu au 30 juin ?

J espère avoir été clair.
Merci d avance

Emmanuel B.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Votre fille est majeure ?
Cette page doit répondre à votre question :
[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/mon-enfant-est-majeur-comment-le-declarer]https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/mon-enfant-est-majeur-comment-le-declarer[/url]

Selon le montant de son revenu, le rattachement est avantageux... ou pas.
Le choix se fait sur l'année entière.

Par emmanuel57

Bonsoir,

merci pour votre réponse rapide.
Ce qui m importe dans votre réponse est que le choix se porte sur l année entière.
Donc si je le rattache encore à moi, et comme elle aura été en partie étudiante, je cocherai donc étudiante et que je déclarerai, sur ma feuille d impôts, les revenus qu'elle aura perçus

Emmanuel B.

Par Isadore

Bonjour,

A noter que c'est elle qui décide après sa majorité si elle veut être rattachée à vous ou se déclare de manière indépendante.

Par emmanuel57

Bonjour.

oui bien sûr.
Elle aussi, se pose beaucoup de questions.
, et c est pour cela que nous faisons, avec elle, des simulations pour savoir ce qui est le mieux pour elle, pour cette première année de imposition.

Par Hibou Joli

Bjr,

Si nous admettons que votre fille travaille pendant les 6 derniers mois de l'année il ne fait aucun doute qu'en 2024 elle ne sera plus rattachée à votre foyer fiscal : la raison est arithmétique.

Si vous la rattachez vous serez imposés sur ses salaires et la 1/2 part est plafonnée à 1 500 ? d'avantage fiscal : en admettant qu'elle touche 7200 ? nets et que votre tranche marginale soit à 30% vous paierez un impôt Supplémentaire de 2 160 ?....La différence est de 660 ? en votre défaveur

Par emmanuel57

Bonjour,

tout d'abord merci pour votre intervention.

La question que je me posais est qu'au cas où elle reste rattachée à mon foyer fiscal pour encore cette année, je pourrais cocher la case "études supérieures" pour les 5 premiers mois de l'année qu'elle aura fait en BTS.

Mais j'ai calculé je suis perdant à 100 euros près environ.

Ben voilà, chacun fera sa déclaration lol

Merci à tous